

Appel à initiatives Ruralinnov'8

« Coopérations rurales, Solidarités locales »

Cahier des charges

Familles Rurales souhaite agir pour relever le défi des transitions. Les ruralités ont un rôle déterminant à jouer dans les évolutions que nous souhaitons pour construire un modèle de développement plus durable, solidaire et humain. Pour réaliser cette ambition, Familles Rurales mobilise son fonds de dotation RURAL MOUV pour soutenir les porteurs de projets qui participent à la construction des territoires de demain. Depuis 2019, ce sont déjà 67 lauréats qui ont été récompensés !

Objectif

L'appel à initiatives Ruralinnov' propose aux acteurs des territoires de faire émerger des projets innovants dans les zones rurales, de lancer des expérimentations, de susciter de nouveaux partenariats, de s'inscrire dans une démarche de développement local durable. L'ambition est de financer des projets apportant une réelle plus-value, en capacité de se pérenniser dans le temps et/ou d'inspirer d'autres territoires.

Thématique 2026 : Coopérations rurales, Solidarités locales

Les territoires ruraux reposent sur des solidarités de proximité, des dynamiques collectives et des coopérations entre habitants, associations et collectivités locales. Pourtant, ces liens sont aujourd'hui fragilisés par l'isolement, les mutations démographiques, la raréfaction des espaces de rencontre, les difficultés de mobilité ou encore le recul de certains services du quotidien.

Après avoir soutenu en 2025 des projets valorisant la culture et le patrimoine, l'appel à initiatives Ruralinnov' 2026 souhaite mettre l'accent sur les initiatives qui renforcent concrètement les liens humains, les solidarités locales et les dynamiques collectives dans les territoires ruraux.

Cette édition soutiendra des projets construits en coopération entre acteurs locaux privés et publics (associations, communes, intercommunalités etc.) favorisant le lien, la cohésion, l'entraide, les échanges entre générations et les formes de coopération locale qui contribuent à faire vivre les territoires.

Seront particulièrement encouragés :

- Les projets favorisant l'accès aux services de proximité et améliorant le quotidien des habitants
- Les initiatives favorisant les solidarités locales, les échanges et l'entraide entre habitants
- Les projets renforçant les liens entre générations
- Les projets permettant la mutualisation d'actions, de savoir-faire, de connaissances, de moyens humains ou matériels etc.
- Les actions itinérantes permettant d'aller au plus près des habitants
- Les actions facilitant l'accueil de nouveaux habitants

Les projets présentés doivent comporter des dimensions sociale (cohésion, aide aux publics fragiles, lien social, solidarité etc.) et environnementale inhérentes à l'action et aux objectifs de RURAL MOUV. Les projets transversaux qui croisent plusieurs objectifs seront privilégiés.

Coopération locale

Les projets devront obligatoirement reposer sur une coopération effective avec un acteur public ou privé du territoire : association, acteur économique, collectivité locale (commune, intercommunalité etc.)

Cette coopération devra être concrète et démontrée à travers (critères non obligatoirement cumulatifs) :

- une co-construction du projet ;
- une implication dans le pilotage ;
- une implication dans la mise en œuvre du projet;
- Toute autre forme d'engagement opérationnel.

Un simple soutien financier ou une lettre d'appui ne suffisent pas à caractériser cette coopération. Le jury prêtera une attention particulière à la force que la coopération apporte au projet.

Modèle économique

Seront privilégiés les projets :

- Dont le modèle économique est solide et durable
- Dont le budget est précis, réaliste et équilibré
- Qui sont en capacité de se pérenniser dans le temps et d'inspirer sur d'autres territoires

Zone géographique

Les projets doivent avoir un impact dans les zones rurales et périurbaines au sens large (en dehors des aires urbaines de plus de 10 000 emplois). Cependant, les projets qui prévoient une coopération villes-campagnes sont également encouragés.

Qui peut candidater ?

- Les membres du réseau Familles Rurales (fédérations régionales et départementales, associations locales)
- Les associations disposant du statut d'organismes associés au réseau Familles Rurales
- Les organismes à but non lucratif qui portent un projet d'intérêt général, parrainés par un membre du réseau Familles Rurales ou engagés dans une collaboration locale avec lui

Dépenses éligibles

- Ingénierie (conception du projet, accompagnement)
- Fonctionnement
- Investissement (achat de matériel, aménagement, etc.)

Le financement RURAL MOUV peut aller jusqu'à 15 000 euros. Les actions engagées dès 2026 sont éligibles.

Projets non éligibles

- Évènements ponctuels (colloques, manifestations sans suite)
- Projet ne relevant pas de l'intérêt général, projets personnels ou à visée commerciale
- Projets sans lien avec les territoires ruraux
- Associations ayant déjà bénéficié d'un financement RURAL MOUV en 2025

Modalités de candidature

Les candidatures sont à déposer via le formulaire en ligne sur ruralmouv.fr jusqu'au 14 août 2026 inclus. Les pièces nécessaires à joindre au formulaire sont :

- Dossier de présentation libre du projet
- Budget détaillé
- RIB
- Pour les associations non affiliées à Familles Rurales :
 - Lettre de parrainage d'une association ou fédération Familles Rurales
 - Statuts de l'association

Une pré-sélection sera opérée en septembre, les candidats retenus seront ensuite conviés à un entretien en visioconférence avant la sélection finale du conseil d'administration en octobre. La remise des prix aura lieu en novembre ou décembre à Paris. Les frais de déplacement des lauréats sont pris en charge.